

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°34
Séance du 30 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **30 novembre à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Sophie GUINET, Evelyne MONFRAY, Roger RIBOLLET, Franck RAMPON.

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **8**

Date de la convocation : 24 novembre 2023

Date d'affichage : 24 novembre 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pierre BAILLY-BECHET a été nommé secrétaire de séance.

N° 34 : -Demande de Modification N°5 sur le budget principal

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal pour la raison suivante : les chapitres permettant le règlement des dernières échéances d'emprunt en décembre 2023 ne présentent plus assez de crédits. En conséquence il est proposé d'en ajouter 10 € pour pouvoir les régler.

Il est donc proposé la Décision Modificative suivante :

- Fonctionnement dépenses : retrait de 10 € sur l'article 65315(65) / Ajout de 10 € sur l'article 66111(66) (règlement des intérêts)
- Investissement dépenses : retrait de 10 € sur l'article 231(23) / Ajout de 10 € sur l'article 1641(16) (règlement du capital)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la Décision Modificative N°5 telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

